

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Eric JACQUEMOUD, Corentin BOUCHER (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 15

Date de la convocation : le 2 avril 2025

Date de publication : 16 avril 2025 au 16 juin 2025

VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2025

Coline MARGUERETTAZ et Joël ARPIN ne prennent pas part au vote.

Madame Anne-Emmanuelle LECLERE présente au Conseil municipal le tableau des subventions en numéraire à allouer aux associations au titre de l'année 2025. La répartition est proposée par la Commission Bureau Information Services « BIS » de la Commune de Séze qui a instruit l'ensemble des dossiers de demandes de subvention le 10 mars 2025. Madame LECLERE rappelle que les associations de la commune bénéficient également de subventions en nature : mise à disposition de salles ou de locaux à titre gratuit, prêt de matériel ou du mini-bus 9 places, mise à disposition de personnel...

Seules les associations ayant déposé dans les délais un dossier de demande de subvention sont éligibles à l'attribution d'une subvention.

ASSOCIATION	Montant proposé au vote du conseil municipal par la commission
LES VIOLETTES	500,00 €
HTAC	300,00 €
LES ETERLOUS	1 500,00 €
GYM DANS SEEZ BIEN ETRE SANTE	500,00 €
CLUB DES VISIONNAIRES	500,00 €
LE CHAT SANS TOIT	500,00 €
CHANT'LEVENT	500,00 €
ACTIFORME HAUTE TARENTEISE	1 000,00 €
JARDIN ALPIN LA CHANOUSIA	1 500,00 €
COMITE DES FÊTES DE SEEZ	500,00 €
L'ASSOCIATION DES AMIS ET DES CHAPELLES DE SEEZ	700,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU CANTON DE BOURG SAINT-MAURICE	300,00 €
SKI CLUB LA ROSIERE SAINT-BERNARD	3 000,00 €
ASSOCIATION SAINT-MICHEL	300,00 €
BASKET BALL BORAIN HAUTE TARENTEISE	300,00 €
FCHT	300,00 €
RCHT	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE SAVOIE	300,00 €
LOCOMOTIVE	100,00 €
AFM TELETHON DELEGATION DE SAVOIE	100,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA SAVOIE	100,00 €
TOTAL	13 100,00 €

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la Commission BIS en date du 10 mars 2025 portant propositions d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- D'ALLOUER aux associations les subventions en numéraires indiquées dans le tableau ci-dessus.
- D'INSCRIRE les crédits afférents au budget 2025 de la Commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE